

# JOURNAL OFFICIEL



DE LA

REPUBLIQUE DU BENIN

*Paraissant les 1<sup>er</sup> et 15 de chaque mois*

## SOMMAIRE GENERAL

ACTES DU GOUVERNEMENT  
DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

LOIS ET DECRETS

Textes généraux.....3

## SOMMAIRE ANALYTIQUE

### Actes du Gouvernement de la République du Bénin

#### Lois et Décisions

- Textes généraux

#### Loi n° 2019 - 15

du 22 mars 2019, portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 19 décembre 2018, entre la République du Bénin et la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), dans le cadre du financement partiel du Projet d'électrification rurale de cent (100) localités par le réseau centralisé en République du Bénin..... 3

#### Ministère de l'Économie et des Finances.

Decret n° 2019-093 du 22 mars 2019, portant ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 19 décembre 2018, entre la République du Bénin et la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), dans le cadre du financement partiel du Projet d'électrification rurale de cent (100) localités par le réseau centralisé en République du Bénin..... 3

#### Loi n° 2019 - 14

du 22 mars 2019, portant autorisation de ratification de l'accord de financement signé à Rome, le 08 février 2019, entre la République du Bénin et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), dans le cadre du financement partiel du Projet d'appui au développement agricole et à l'accès aux marchés (PADAAM)..... 25

#### Ministère de l'Économie et des Finances.

Decret n° 2019 - 092 du 22 mars 2019, portant ratification de l'accord de financement signé à Rome, le 08 février 2019, entre la République du Bénin et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), dans le cadre du financement partiel du Projet d'appui au développement agricole et à l'accès aux marchés (PADAAM)..... 25



n° 2019 – 15 du 22 mars 2019, portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 19 décembre 2018, entre la République du Bénin et la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), dans le cadre du financement partiel du Projet d'électrification rurale de cent (100) localités par le réseau centralisé en République du Bénin.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A DÉLIBÉRÉ ET ADOPTÉ, en sa séance du 08 mars 2019 ;

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUE la loi dont la teneur suit :

Article premier. – Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt d'un montant de vingt-neuf millions cinq cent mille (29 500 000) dollars US, équivalant à seize milliards deux cent vingt-cinq millions (16 225 000 000) de francs CFA environ (au taux indicatif de 1 dollar = 550 F CFA), signé à Cotonou, le 19 décembre 2018, entre la République du Bénin et la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), dans le cadre du financement partiel du Projet d'électrification rurale de cent (100) localités par le réseau centralisé en République du Bénin.

Article 2. – La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 22 mars 2019

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON.

*Le Garde des Sceaux,  
Ministre de la Justice  
et de la Législation,  
Séverin Maxime QUENUM.*

*Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,  
Romuald WADAGNI.*

*Le Ministre de l'Énergie,  
Dona Jean-Claude HOUSSOU.*

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES,**

Decret n° 2019-093 du 22 mars 2019, portant ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 19 décembre 2018, entre la République du Bénin et la Banque d'Investisse-

ment et de Développement de la CEDEAO (BIDC), dans le cadre du financement partiel du Projet d'électrification rurale de cent (100) localités par le réseau centralisé en République du Bénin.

PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

vu la loi n° 2019-15 du 22 mars 2019 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 19 décembre 2018, entre la République du Bénin et la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), dans le cadre du financement partiel du Projet d'électrification rurale de cent (100) localités par le réseau centralisé en République du Bénin ;

vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;

vu le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018, portant composition du Gouvernement,

DECRÈTE :

Article premier. – Est ratifié, l'accord de prêt d'un montant de vingt-neuf millions cinq cent mille (29 500 000) dollars US, équivalant à seize milliards deux cent vingt-cinq millions (16 225 000 000) de francs CFA environ (au taux indicatif de 1 dollar = 550 F CFA), signé à Cotonou, le 19 décembre 2018, entre la République du Bénin et la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), dans le cadre du financement partiel du Projet d'électrification rurale de cent (100) localités par le réseau centralisé en République du Bénin et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2. – Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Cotonou, le 22 mars 2019

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON.

*Ministre de la Justice  
et de la Législation,  
Séverin Maxime QUENUM.*

*Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,  
Romuald WADAGNI.*

*Le Ministre de l'Énergie,  
Dona Jean-Claude HOUSSOU.*